

DOCUMENT S/10780

**Lettre, en date du 8 septembre 1972, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le représentant du Liban**

[Original : français]
[8 septembre 1972]

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit.

Aujourd'hui, 8 septembre 1972, entre 17 heures et 17 h 30, 24 avions militaires israéliens ont effectué un raid contre les agglomérations de Rachayya el-Wadi, al-Rafid et Mukhayyam Nahr-el-Bared, situées en territoire libanais. Ces avions ont bombardé aux roquettes et mitraillé sans discrimination les agglomérations susmentionnées.

Les informations préliminaires recueillies comme suite à cette agression situent les pertes à :

a) Douze civils libanais tués, dont 10 enfants, 1 homme et 1 femme. Parmi les enfants, on compte 7 frères et sœurs;

b) Trente-quatre civils libanais blessés, parmi lesquels on compte 15 enfants. L'âge de ces enfants varie entre 8 et 15 ans;

c) Deux civils libanais portés disparus. L'un d'eux est le père des 7 frères et sœurs tués.

Cette nouvelle agression israélienne totalement injustifiée a été sciemment perpétrée par les forces israé-

liennes contre des civils libanais innocents. Elle constitue une nouvelle violation flagrante par Israël de la convention d'armistice entre le Liban et Israël, de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Cette agression est un défi à la communauté internationale comme à l'autorité du Conseil de sécurité qui, à plusieurs reprises, a condamné Israël pour ses multiples agressions commises contre le Liban et qui l'a énergiquement prévenu contre la répétition de tels actes.

Le Gouvernement libanais, tout en alertant le Conseil de sécurité contre toute éventualité, proteste énergiquement contre ces nouvelles agressions israéliennes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

*Le chargé d'affaires par intérim
de la mission permanente du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies,*

(Signé) Samir MOBARAK

DOCUMENT S/10781*

**Lettre, en date du 8 septembre 1972, adressée au Secrétaire général
par le représentant de la République arabe syrienne**

[Original : français]
[8 septembre 1972]

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de présenter les faits concernant la dernière agression commise par Israël contre la République arabe syrienne.

Le 8 septembre 1972, à 17 heures (heure locale), des formations d'avions militaires israéliens ont bombardé les villages et centres de population suivants, situés à l'intérieur du territoire syrien : la région au bord de la mer, El-Hama, El-Kafr, Sahm El-Golan et Mzerib; ce faisant, elles ont tué et blessé plusieurs citoyens civils, dont une femme tuée et quelques femmes et enfants blessés.

Eu égard à la gravité extrême de la situation due à cette agression, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

*Le représentant permanent de la République arabe syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies,*

(Signé) Haissam KELANI

* Distribué également comme document de l'Assemblée générale sous la cote A/8785.

DOCUMENT S/10782

**Lettre, en date du 9 septembre 1972, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le représentant de la République arabe syrienne**

[Original : anglais]
[9 septembre 1972]

D'ordre de mon gouvernement et me référant à ma lettre en date du 8 septembre 1972 [S/10781], en raison des attaques réitérées d'Israël qui ont eu lieu aujourd'hui, 9 septembre, contre les territoires de la République arabe syrienne, je demande qu'on prévienne aussitôt que possible une réunion d'urgence du Conseil de sécurité.

*Le représentant permanent de la République arabe syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies,*

(Signé) Haissam KELANI